

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AFR 20/004/2010 (Public)

ÉFAI

12 mars 2010

## **Tchad. Le Conseil de sécurité des Nations unies doit faire en sorte que le mandat de la mission de l'ONU soit encore prolongé**

Le 12 mars, le Conseil de sécurité des Nations unies a prolongé de deux mois, jusqu'au 15 mai 2010, le mandat de la Mission des Nations unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). C'est une avancée mineure qui devrait permettre à la MINURCAT de rester dans l'est du Tchad tandis que se poursuivent les négociations concernant le retrait de la Mission – demandé par le gouvernement tchadien.

Tout en saluant le répit temporaire accordé à la MINURCAT, Amnesty International craint qu'une prolongation aussi courte ne laisse la mission dans un état de fragilité et d'incertitude synonyme de plus grande vulnérabilité pour les réfugiés, les personnes déplacées et la population civile tant au Tchad qu'en République centrafricaine. Les négociations à venir devront s'efforcer d'arriver à un accord en faveur d'une nouvelle prolongation de la mission, et non à un retrait anticipé. Amnesty International appelle le Conseil de sécurité à collaborer étroitement avec les autorités tchadiennes pour s'assurer que la mission des Nations unies puisse continuer à remplir son mandat dans l'est du Tchad et la République centrafricaine au delà du 15 mai 2010, notamment en termes de protection de la population civile.

Amnesty International appelle tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies à ne pas accéder à la demande des autorités tchadiennes qui souhaitent que la MINURCAT quitte le pays, tant que les paramètres fixés par le Conseil de sécurité n'auront pas été remplis. L'organisation appelle également le gouvernement du Tchad à revenir sur sa position en faveur d'un départ du pays de la MINURCAT.

Au lieu de débattre d'un retrait de la MINURCAT, les acteurs devraient se préoccuper d'apporter une solution aux nombreux problèmes de protection qui subsistent, notamment au problème de la violence généralisée contre les femmes réfugiées du Darfour et du Tchad. Si la MINURCAT est forcée de se retirer, le niveau de violence, d'insécurité et les graves violations des droits humains dans l'est du Tchad et le nord de la République centrafricaine augmenteront presque certainement de façon importante. Même avec les récentes améliorations constatées, les conditions de vie dans l'est du Tchad restent précaires pour des centaines de milliers de réfugiés soudanais et de déplacés tchadiens qui vivent toujours dans des camps. Un départ prématuré des Nations unies les exposerait à de nouvelles violations de leurs droits fondamentaux.

Amnesty International craint également que la durée très courte de la prolongation du

mandat de la MINURCAT ne serve en aucune façon, n'entrave ou n'affaiblisse les opérations en cours de la mission. L'organisation appelle la MINURCAT à maintenir ses opérations à un niveau suffisant pour assurer la protection de la population dans l'est du Tchad et à continuer à prendre les mesures nécessaires à un renforcement de la protection des droits humains sur le terrain. Amnesty International appelle également le gouvernement tchadien à coopérer pleinement avec la MINURCAT, afin de faciliter le travail de la mission.

Amnesty International craint en outre que ne soit établi un précédent inquiétant si la MINURCAT était forcée de se retirer avant que les paramètres fixés par les Nations unies n'aient été remplis. En République démocratique du Congo (RDC) le gouvernement a demandé un retrait total de la MONUC d'ici à juin 2011, mettant ainsi sa propre population en grand danger. Amnesty International a appelé le gouvernement de RDC à revoir sa demande et à discuter avec les Nations unies et les autres interlocuteurs internationaux de la meilleure façon de relever les nombreux défis auxquels il doit faire face, particulièrement dans la partie est du pays ravagée par la guerre. Comme pour la MINURCAT, Amnesty International craint que sans la MONUC les forces gouvernementales ne soient pas en mesure d'assumer, tout en respectant les droits humains, les fonctions de sécurité actuellement remplies par les forces des Nations unies.

En 2007, le secrétaire général des Nations unies a proposé que soient examinés plusieurs paramètres et conditions préalables avant d'envisager un retrait à grande échelle de la MONUC. Étaient notamment inclus la stabilisation des zones sensibles, le désarmement et la démobilisation des groupes armés, ainsi que la création de forces nationales respectueuses des droits humains et de l'état de droit, capables de défendre la population de RDC. À ce jour, aucun de ces critères n'a été rempli de façon satisfaisante.

Si ces deux missions des Nations unies devaient quitter leur zone d'opération prématurément, Amnesty International craint que la crise humanitaire et des droits humains dans ces deux régions très troublées d'Afrique ne s'aggrave dramatiquement.

### **Complément d'information**

Des atteintes aux droits humains, notamment des viols et autres violences contre les femmes, le recrutement d'enfants soldats et autres abus continuent de se produire dans un contexte d'insécurité latente dans l'est du Tchad. Ces agressions sont commises par des membres des groupes armés d'opposition tchadiens et soudanais, des membres des forces de sécurité tchadiennes et d'autres éléments armés. D'autres violations graves des droits humains se produisent lors des affrontements armés entre groupes ethniques. Les responsables de ces atteintes aux droits humains bénéficient d'une impunité quasi totale. Le retrait de la mission des Nations unies de la région ne servirait qu'à renforcer cette tendance, les autorités tchadiennes n'ayant ni la capacité ni la volonté de s'attaquer à l'impunité, dans l'est et dans tout le Tchad.

Le gouvernement tchadien a le droit et le devoir de protéger sa propre population ainsi que toutes les personnes vivant sur son territoire mais depuis de nombreuses années, il s'est montré incapable et dépourvu de la volonté nécessaire pour y parvenir dans l'est du Tchad. Exiger le départ de la MINURCAT dans ces circonstances va à l'encontre des engagements nationaux et internationaux du Tchad en matière de droits humains. Un retrait du Tchad des Nations unies signifierait presque certainement un retrait des forces, moins importantes mais non moins indispensables, des Nations unies dans la République centrafricaine voisine.